
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Chargeant Monsieur **Victor Prudent TOPANOU**, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, de l'intérim de Monsieur **Joseph AHANHANZO**, Ministre de la Réforme Administrative et Institutionnelle, pour compter du **Lundi 07 au Vendredi 11 juin 2010**.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;

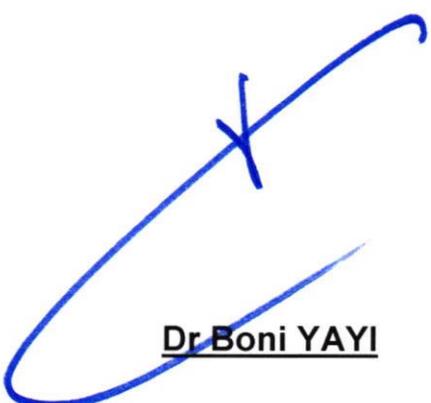
DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Victor Prudent TOPANOU, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme est chargé de l'intérim de Monsieur Joseph AHANHANZO, Ministre de la Réforme Administrative et Institutionnelle pour compter du Lundi 07 au Vendredi 11 juin 2010.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel :

Fait à Cotonou, le04...mai...2010.....

Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI